

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULOUSE**

68, rue Raymond IV
B.P. 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7
Téléphone : 05.62.73.57.57
Télécopie : 05.62.73.57.40

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h et 13h45 à 16h30

Monsieur le Président
De la communauté de communes du
Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons
1 rue Henri Michel
Bâtiment Occitan
12400 SAINT-AFFRIQUE

Dossier n° : E20000082 / 31

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION REMPLACEMENT COMMISSAIRE ENQUETEUR

Attn. : Christelle Viales

Objet : l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Denis ROUALDES (tel : 05.65.69.33.73 ; portable : 06.30.84.73.27) en qualité de commissaire enquêteur en remplacement de Monsieur Christian SOULIÉ, en raison du désistement de ce dernier.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Le Greffier
Martine SINGLIARD

DECISION DU
10/11/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

N° E20000082 /31

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision de remplacement commissaire

Vu enregistrée le 16/09/2020, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons* ;

Vu la décision, en date du 21 septembre 2020, désignant une commission d'enquête composée de M. Jean-Louis DELJARRY en qualité de président et de MM. Christian NIVAL et Christian SOULIE en qualité de membres ;

Vu la lettre de désistement, enregistrée le 6 novembre 2020, présentée par M. Christian SOULIE ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

Vu l'arrêté de délégation du 1er septembre 2020 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Denis ROUALDES est désigné en qualité de commissaire enquêteur, en remplacement de Monsieur Christian SOULIE ; la commission d'enquête est donc composée de M. Jean-Louis DELJARRY en qualité de président et de MM. Christian NIVAL et Denis ROUALDES en qualité de membres.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons, à MM. Jean-Louis DELJARRY, Christian NIVAL, Denis ROUALDES et Christian SOULIE.

Le magistrat délégué

